

Berthoud / Lucerne, le 25 mai 2011

Communiqué de presse

Les cautionnements pour PME demeurent à un niveau élevé

La CC Centre garantit 3500 postes de travail dans son secteur de marché – cet instrument de politique commerciale éprouvé est reconduit

La demande pour des crédits cautionnés pour PME des arts et métiers demeure à un niveau élevé dans toute la Suisse. La CC Centre active dans la région n'a certes pas pu égaliser son record historique de l'année dernière, mais comparativement aux trois années passées, le volume des nouveaux cautionnements s'est établi à un niveau d'environ CHF 20 millions. Sur les 204 nouvelles demandes déposées l'année dernière, 88 ont pu être approuvées. Les montants individuels ont encore augmenté. Alors qu'en 2005, un montant moyen de 125'000 francs était cautionné par demande, ce montant est passé à 215'000 francs l'année dernière. Cela représente une augmentation d'environ 70%. Avec les dossiers de cautionnement actuellement gérés, la CC Centre garantit durablement un total de 3500 postes de travail dans les cantons de son secteur de marché. Les PME établies dans les cantons de Lucerne, Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie (Fricktal uniquement), Soleure, Berne et du Jura peuvent en profiter.

«Le cautionnement réorganisé a réussi son baptême du feu», a déclaré Rolf Portmann, Président de la CC Centre, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire à Lucerne. L'évaluation externe réalisée par l'entreprise de conseil Ernst & Young sur mandat du seco parvient à la même conclusion. Rolf Portmann s'est réjoui de constater que la reconduction du cautionnement au terme de la phase d'essai à la fin de cette année est ainsi assurée. La CC Centre qu'il préside prépare actuellement les nouvelles conventions de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie seco pour la période 2012-2015.

D'après le rapport d'évaluation d'Ernst & Young, il a été possible d'atteindre en peu de temps les objectifs quantitatifs et de multiplier par plus de deux le montant des cautionnements grâce à la restructuration du cautionnement. Au niveau Suisse, le montant total des crédits cautionnés atteignait un total de CHF 215 millions à la fin de l'année dernière. Cela a permis de déclencher des confirmations de financement en faveur des petites et moyennes entreprises pour un total avoisinant le milliard de francs. «Grâce à ce développement positif, le cautionnement s'est établi comme un instrument important de politique commerciale en Suisse», a déclaré André Kormann, Directeur de la CC Centre, aux médias avant l'assemblée générale de cette année.

Pour d'autres informations et renseignements :

www.bgm-ccc.ch

Rolf Portmann, Président de l'administration CC Centre
c/o Portmann + Portmann SA, Marktgasse 55, case postale 728, 3000 Berne 7
Tél. : 031 326 76 70 ; Fax : 031 326 76 71 ; E-mail : info@portmann-portmann.ch

André Kormann, Directeur CC Centre
Bahnhofstrasse 59 D, case postale 1104, 3401 Berthoud
Tél. 034 420 20 20 ; Fax 034 420 20 29 ; E-mail : info@bgm-ccc.ch

Informations sur le cautionnement des arts et métiers

Grâce au système des coopératives de cautionnement soutenues par la Confédération, les PME des arts et métiers peuvent bénéficier plus facilement de crédits bancaires

Le Conseil fédéral a mis en vigueur le 15 juillet 2007 une nouvelle base légale, qui rend le cautionnement des arts et métiers encore plus attrayant pour les PME.

Il existe actuellement trois coopératives de cautionnement des arts et métiers régionales (CC Centre à Berthoud, OB TG à St-Gall et CRC-PME à Pully), ainsi qu'une coopérative pour les femmes, active dans toute la Suisse, la SAFFA. Elles ont toutes pour but de faciliter l'accès des PME aux capitaux de tiers pour ainsi assurer et créer durablement des places de travail. A cet effet et pour garantir le crédit bancaire sollicité par une entreprise, elles assument un cautionnement solidaire.

Les cautionnements peuvent couvrir des crédits allant jusqu'à CHF 500'000.-. La Confédération soutient l'activité des coopératives de cautionnement en prenant en charge les risques de pertes à hauteur de 65%, ainsi qu'en contribuant aux frais administratifs. Ces contributions permettent aux coopératives de réduire les frais d'examen et de surveillance facturés aux PME ainsi que les primes de risque. Cela contribue à rendre le système plus attractif pour les PME.